

PROCÈS-VERBAL de la séance budget du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 9 décembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Est également présent :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier

Est absente

Madame Stéphanie Gendron, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Prévisions budgétaires pour l'année 2026
5. Programme triennal des immobilisations 2026-2028
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

164-12-25

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

165-12-25

4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE, comme le prévoit l'article 954 du *Code municipal*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le budget 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

166-12-25

5. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter annuellement son programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents tel qu'il est prévu dans l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal des immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années à venir. Son adoption confirme l'intention du Conseil municipal, mais ne constitue pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE certains projets figurant au PTI sont sous réserve d'approbation gouvernementale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le Programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

167-12-25

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance extraordinaire soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier